

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**COMMUNE DE WIMEREUX**  
**Département du Pas-de-Calais**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 25 septembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est  
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

**DÉLIBÉRATION N° 20240925\_10**

↳ Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux  
d'effacement des réseaux (électricité, éclairage public) - rue Georges Clémenceau  
- Tranche optionnelle 1.

-----  
**Date de la convocation**

▪ 19 septembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

**Présents**

M. BOUTLEUX Guy, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mmes KOROL Renée, NOURTIER  
Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-  
Michel, Mme BERNARD Sabine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme  
ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme REBOUL Sophie, M.  
IVART Yves.

**Absents excusés ayant donné procuration**

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOUGLEUX Jean-Luc	à	M. BUTCHER Gérard
M. DEVIN Serge	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOLIE Pascal
Mme NOËL Laure	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

**Absentes excusées sans procuration**

Mme SAUVAGE Edith  
Mme DAUSQUE Ludivine

**Absent non excusé**

M. PORTUESE Aurélien

**A été nommée secrétaire de séance**

Mme Renée KOROL

**SERVICES TECHNIQUES**

**CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA  
REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX (ELECTRICITE,  
ECLAIRAGE PUBLIC) - RUE GEORGES CLEMENCEAU - TRANCHE  
OPTIONNELLE 1**

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue Georges Clémenceau, la Commune a sollicité la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE) pour l'obtention d'une aide financière concernant les travaux d'effacement du réseau d'électricité et celui de l'éclairage public.

La maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de distribution électrique basse tension relève de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais (FDE62) et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement du réseau de l'éclairage public relève de la Commune.

Ces travaux d'effacement affectent une même portion de la voirie communale et peuvent être considérés comme portant sur un ouvrage unique.

A ce titre, la Commune et la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais ont conjointement décidé de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage afin de désigner la commune comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'effacement.

La convention précise, notamment :

- le contenu de la mission du Maître d'ouvrage unique
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de l'opération
- les responsabilités assurées par le Maître d'ouvrage unique durant toute la durée de la présente convention.

Le montant des travaux basse tension et éclairage public est de 120 237,39 € H.T. (*cent vingt-mille deux cent trente-sept euros et trente-neuf centimes Hors Taxes*).

- 3/N° 10 -

La participation de la Commune après déduction de la participation d'Enedis et la participation provisoire de la FDE62 est estimée à 22 845,39 € H.T. (*vingt-deux mille huit cent quarante-cinq euros et trente-neuf centimes Hors Taxes*).

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Le Conseil Municipal,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et tous les documents y afférant.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,  
**Renée KOROL.**

**#signature#**